



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00841

Numéro SIREN : 790 435 770

Nom ou dénomination : A3R

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2013 sous le numéro de dépôt 4206



1300420702

DATE DEPOT :	2013-01-14
NUMERO DE DEPOT :	2013R004206
N° GESTION :	2013B00841
N° SIREN :	790435770
DENOMINATION :	A3R
ADRESSE :	27 rue Cardinet 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2012/12/21
TYPE D'ACTE :	CERTIFICAT
NATURE D'ACTE :	ATTESTATION BANCAIRE



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

CERTIFICAT DE DÉPÔT DE FONDS ÉTABLI À L'OCCASION DE LA CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Nous, CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE, 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13, Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance, dont le Capital s'élève à 1 157 868 380 Euros, immatriculée sous le numéro 382 900 942 RCS Paris, et ayant son siège social 19, rue du Louvre 75001 Paris, Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIA5 sous le numéro 07 005 200.

Certifions avoir reçu en dépôt la somme de (Montant en chiffres et en lettres) : vingt mille cent euros

Par chèque, sous réserve d'encaissement :

• Monsieur/Madame Chèque n°

Tiré sur la banque euros

• Monsieur/Madame Chèque n°

Tiré sur la banque euros

Par virement :

• Monsieur/Madame .. ROCHE Antoine 10 100 euros
Par espèces : ROCHE Renaud 10 000 euros

• Monsieur/Madame euros

Représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs de la forme juridique en formation (Nom de la société, et adresse complète) : SAS A3R 27 rue Cardan

75017 PARIS

Sur le compte bloqué « dépôt de capital » n° 190000 00600 00092 08 003627018

et avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé sur la liste de ceux-ci qui lui a été présentée.

Le montant des apports en numéraire représente 100 % du capital d'un montant de (Montant capital en chiffres) : 20 100 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

Fait en quatre exemplaires

A PARIS le 21/12/2012

Signature de la personne habilitée et cachet

